



Royaume de Belgique
Province de Namur
Commune de Floreffe
Rue Emile Romedenne, 9 - Floreffe

Tél. : 081 / 44.71.10
Fax : 081 / 44.17.68
Heures d'ouvertures: ouvert de 8h à 12h et de 13h à 16h30; fermé mardi et jeudi après-midi; ouvert samedi de 9h à 12h (Permanences Population)

DECLARATION DE COHABITATION LEGALE

Nous soussignés :

N°national-..

Nom :

Prénoms :

Né à : le

et

N°national-..

Nom :

Prénoms :

Née à : le

Adresse commune :
5150

déclarons avoir la volonté de cohabiter légalement, conformément à la loi du 23 novembre 1998, publiée au Moniteur Belge du 12 janvier 1999.

Nous avons pris connaissance du contenu des articles 1475 à 1479 du Code Civil réglant le statut de cohabitation légale.

Une convention en la forme authentique n'a pas été passée devant notaire, conformément à l'article 1478 du Code Civil, en vue d'organiser subsidiairement à la loi, les modalités de la cohabitation légale.

Fait à Floreffe, le .././....

Signatures des déclarants